Image not found or type unknown

Droits de succession entre deux décès

Par **Macha71**, le **07/11/2013** à **19:14**

Bonsoir,

Mon père après veuvage s'est remarié, sa nouvelle épouse ayant des enfants mais pas *d'enfants en commun*,
après vente de leur maison, ils ont partagé la somme et placés rigoureusement la moitié au nom de chacun, mais ont établi une donation au dernier vivant.
Ma belle-mère est décédée en **Août 2011** et mon père en **Février 2013** entre leurs 2 décès le notaire n'a pas fini la succession (pas des sommes exorbitantes ...)
et depuis le décès de mon père malgré les relances (il faut qu'il calcule !!!! Quoi ?) Celui-ci explique la répartition égale pour chacun de leurs enfants respectifs. Je croyais que le calcul s'établissait sur le 1er décès. Mais pourquoi cela traîne si longtemps...
Que faut-il faire et quels sont les droits
des enfants de part et d'autre mais il me semble que la part d'héritage qui revenait à mon père doit être incorporée à ses héritiers "propres", et dans quelle proportion ?
Remerciements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés